

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plateforme cantonale du 28 mars 2025

MUNICIPALITE DE SAVIESE

délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Municipalité de Savièse porte à la connaissance du public que M. Charles Henri Zuchuat, domicilié à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Immeuble sur la parcelle no 3605,

à la rue de St-Germain 23, à Savièse

Enseigne : Café Restaurant de l'Union

Prestations : service traiteur et offre de mets et/ou boissons avec ou sans

alcool à consommer sur place, à emporter et/ou à livrer

Heures d'ouverture et de fermeture : du dimanche au jeudi, de 6h30 à 24h00

vendredi et samedi, de 6h30 à 1h00

Raison sociale : La Perle des Alpes Sàrl

Début de l'activité : dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Municipalité de Savièse – rue de St-Germain 50 – 1965 Savièse, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 28 avril 2025.

Savièse, le 28 mars 2025

L'ADMINISTRATION COMMUNALE





